

Un Peuple – Un But – Une Foi

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_



ANAQ-SUP

ÉVALUATION EXTERNE DE L'ÉCOLE DOCTORALE
ARTS, CULTURES, CIVILISATIONS (ARCIV)
DE L'UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP (UCAD) DE DAKAR

- **Rapport d'évaluation externe**
- **Décision du Conseil scientifique de l'ANAQ-Sup**

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION (MESRI)

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

AUTORITÉ NATIONALE D'ASSURANCE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)



RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE

**ÉCOLE DOCTORALE ARTS, CULTURES, CIVILISATIONS
(ARCIV) DE L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP (UCAD)**

Experts
M. Boubacar CAMARA , Professeur titulaire, Lettres modernes, Université Gaston Berger (UGB), Saint Louis, Sénégal, Président ;
M. Ousmane KANE , Professeur émérite d'études islamiques et d'études africaines et afro-américaines, Harvard University, membre ;
Mme. Samira EL ATIA , Professeure titulaire, Science de l'éducation, Université d'Alberta, Canada, membre ;
Mme. Léa Marie Laurence N'GORAN-POAMÉ , Professeure titulaire, Sciences du Langage et de la Communication, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire, membre ;
M. Ousmane NGOM , Professeur assimilé, Littérature comparée, Université Gaston Berger (UGB), Saint Louis, Sénégal, membre.

Signature du Président



INTRODUCTION

L'École doctorale Arts, Cultures, Civilisations (ED-ARCIV) s'inscrit dans le contexte des réformes engagées par l'État du Sénégal depuis 2010 en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'assurance qualité. Le Rapport d'auto-évaluation du 27 janvier 2026 rappelle, en effet, que la transformation du système a été portée par plusieurs instruments structurants, parmi lesquels le Projet Gouvernance et Financement de l'Enseignement supérieur, la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur, les Contrats de Performance, ainsi que la réorientation progressive de l'Université vers les priorités nationales de développement. C'est dans ce cadre que l'Université Cheick Anta Diop (UCAD) a choisi d'organiser la formation doctorale à travers des écoles doctorales conçues comme des structures fédératives de recherche et de formation.

Créée le 24 juillet 2008, l'ED-ARCIV a été conçue comme une structure transdisciplinaire, destinée à fédérer plusieurs composantes scientifiques de l'UCAD dans les domaines des lettres, des langues, des arts et des sciences humaines. Elle rassemble des entités aussi diverses que la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH), l'Institut Fondamental de l'Afrique Noire (IFAN) Cheikh Anta Diop, le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), le Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) et la Faculté des Sciences et Techniques de l'Education et de la Formation (FASTEF), ce qui lui confère un périmètre institutionnel large et une vocation intégratrice affirmée. Son positionnement institutionnel est donc, d'emblée, singulier : elle n'est ni une simple structure administrative de gestion du doctorat, ni une unité autonome disposant de l'ensemble des leviers de pilotage, mais un espace d'articulation entre plusieurs établissements, plusieurs formations doctorales et plusieurs structures de recherche.

Dans cette configuration, l'ED-ARCIV porte un enjeu majeur de coordination. Sa mission consiste à créer un environnement scientifique pluridisciplinaire permettant de donner aux doctorants une culture scientifique élargie, tout en leur apportant des compétences opérationnelles, pédagogiques, professionnelles et communicationnelles. Cette ambition est cohérente avec les évolutions contemporaines de la recherche, qui requièrent davantage de transversalité, de mutualisation et d'ouverture. Elle traduit aussi une volonté de dépasser les cloisonnements disciplinaires traditionnels dans un champ, celui des arts, cultures et civilisations, où les objets d'étude sont souvent complexes, mobiles et interdépendants.

Toutefois, ce positionnement fait également apparaître une tension structurelle. L'École doctorale porte une responsabilité scientifique et pédagogique élevée, mais elle demeure inscrite dans un environnement institutionnel plus large, où les marges d'autonomie restent nécessairement relatives. La politique de recherche de l'UCAD elle-même est adossée au PSNRI 2023-2032 et à la LPSD-MESRI, ce qui montre que l'action de l'École doctorale doit se lire dans un jeu d'échelles qui dépasse son seul périmètre interne.

L'un des enjeux critiques majeurs tient ainsi à la cohérence entre ambition institutionnelle et soutenabilité organisationnelle. Le rapport d'auto-évaluation présente l'ED-ARCIV comme un pôle d'excellence et de référence dans son domaine. Dans le même temps, il reconnaît que les données disponibles restent encore partielles, que la documentation des contributions propres à chaque formation doctorale doit être améliorée et que la lecture des dynamiques internes nécessite un approfondissement. Cette situation suggère que l'École doctorale se trouve dans une phase de consolidation : elle existe

institutionnellement, elle fonctionne, elle produit des effets réels, mais elle n'a pas encore totalement stabilisé ses instruments de pilotage, de mesure et de régulation.

Sa trajectoire récente confirme cette lecture. L'ED-ARCIV dispose de dix (10) formations doctorales, s'appuie sur quinze (15) structures de recherche et a accueilli mille cinquante-huit (1058) doctorants entre 2019 et 2023, dont vingt-six (226) femmes et huit cent trente-deux (832) hommes. Elle comptabilise, par ailleurs, cent quatre-vingt-treize (193) thèses soutenues entre 2017 et 2024, soit une activité doctorale significative et une présence académique incontestable dans l'espace des sciences humaines et sociales de l'UCAD. Ces données attestent une capacité réelle de prise en charge de la formation doctorale. Cependant, elles révèlent aussi des déséquilibres internes, notamment dans la répartition des effectifs, la production des thèses et dans la dynamique différenciée des formations.

Le positionnement scientifique de l'ED-ARCIV repose explicitement sur la pluridisciplinarité, présentée dans le rapport comme principe fondateur. Cette orientation constitue un atout certain, dans la mesure où elle permet d'ouvrir les trajectoires doctorales à des croisements méthodologiques et à des formes d'intelligence collective. Mais, dans une lecture critique, elle pose aussi une exigence de preuve : la pluridisciplinarité ne peut être seulement affirmée dans les textes ; elle doit être objectivable dans les séminaires, les coopérations entre formations, l'activité des laboratoires, les parcours des doctorants et la structuration de l'encadrement. L'enjeu, ici, n'est pas seulement de proclamer une identité transdisciplinaire, mais d'en faire un principe effectif d'organisation et de production scientifique.

Dans une perspective d'évaluation externe, l'ED-ARCIV peut ainsi être considérée comme une structure stratégique, mais encore inégalement consolidée. Elle est stratégique, parce qu'elle occupe une place centrale au sein de la politique doctorale de l'UCAD dans les domaines des arts, cultures, civilisations, langues et sciences humaines. Elle est inégalement consolidée, parce que son efficacité dépend non seulement de sa gouvernance interne, mais aussi de la qualité de son articulation avec les établissements porteurs, les laboratoires, les services administratifs, la gouvernance centrale de l'Université et, plus largement, les orientations nationales de la recherche.

I. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE « Arts, Cultures, Civilisations » (ED-ARCIV)

L'École doctorale « Arts, Cultures, Civilisations » (ED-ARCIV) est une structure de formation et de recherche de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), créée le 24 juillet 2008, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD). Elle a pour vocation de fédérer, dans une perspective pluridisciplinaire, les formations doctorales relevant principalement des lettres, langues, arts et sciences humaines.

L'ED-ARCIV constitue un cadre scientifique commun réunissant plusieurs établissements et structures de recherche de l'UCAD, notamment la FLSH, la FASTEF, l'IFAN Cheikh Anta Diop, le CESTI et le CLAD. Elle vise à créer un environnement de recherche solide, ouvert et transversal, permettant aux doctorants d'acquérir à la fois une expertise disciplinaire et une culture scientifique élargie aux domaines connexes.

Sa mission principale est de former des docteurs à la recherche et par la recherche, tout en favorisant l'élaboration et la diffusion des savoirs. Elle entend également contribuer au développement économique, social et culturel par des recherches en prise avec les enjeux contemporains. À ce titre, elle met l'accent sur la qualité scientifique, l'interdisciplinarité, l'ouverture vers les milieux socio-économiques, l'accompagnement des doctorants et leur insertion professionnelle.

L'École doctorale est pilotée par une équipe de gouvernance articulée autour d'un Directeur, d'un Conseil scientifique et pédagogique (CSP) et d'un Comité de pilotage. Le Directeur est élu et nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Le CSP se prononce sur les grandes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement pédagogique et scientifique, au suivi des doctorants ainsi qu'à la sélection des candidats.

Sur le plan pédagogique, la formation doctorale s'étend sur trois (3) années, soit six (6) semestres, pour un total de 180 crédits. Elle combine des modules transversaux – éthique et déontologie, assurance qualité, méthodologie de la recherche, pédagogie universitaire, anglais scientifique, techniques de communication – et des formations spécifiques liées à chaque spécialité doctorale. La thèse et sa soutenance représentent à elles seules 120 crédits.

L'ED-ARCIV compte dix (10) programmes de formation doctorale :

- 1) Études Africaines et Francophones ;
- 2) Études Françaises, Francophones, Comparées et Arts du spectacle ;
- 3) Études Espagnoles, Italiennes et Lusophones ;
- 4) Études Anglophones et Comparées ;
- 5) Études arabes et islamiques ;
- 6) Études germaniques et comparées ;
- 7) DECRYPTA ;
- 8) Inventions Culturelles à travers les Âges (ICA-FD) ;
- 9) Science du Langage et de la Communication ;
- 10) Éducation et Formation.

Ces programmes sont adossés à une quinzaine de laboratoires et équipes de recherche, qui constituent les principaux lieux d'intégration scientifique des doctorants.

L'École doctorale se distingue enfin par son ancrage dans une logique de pluridisciplinarité, de coopération scientifique et de service à la communauté. Elle organise régulièrement des séminaires, colloques, ateliers, doctoriales, conférences et expositions, tout en développant des partenariats académiques et culturels au Sénégal et à l'international. Elle participe ainsi pleinement au rayonnement scientifique de l'UCAD et à la valorisation de la recherche en sciences humaines, langues, arts et civilisations.

I.1. Présentation institutionnelle

Au regard des données disponibles dans le Rapport d'auto-évaluation de l'École doctorale Arts, Cultures, Civilisations (ED-ARCIV), il ressort que l'École doctorale présente une activité académique réelle et soutenue, mais que certains indicateurs stratégiques de pilotage demeurent encore insuffisamment stabilisés ou documentés.

Ainsi, l'ED-ARCIV a enregistré 1058 doctorants inscrits entre 2019 et 2023, dont 226 femmes, soit 21,36 %, et 832 hommes, soit 78,64 %, ce qui met en évidence une forte dissymétrie de genre dans les effectifs doctoraux.

S'agissant des flux récents, le rapport présente, pour la période 2022-2024, un tableau des inscrits par formation doctorale. La sommation des effectifs indiqués conduit à un total agrégé de 196 inscriptions sur trois ans, soit 74 en 2022, 72 en 2023 et 50 en 2024. Le Rapport précise, cependant, que ces données demeurent éparées, qu'elles ne distinguent pas clairement inscriptions et réinscriptions, ni anciens et nouveaux doctorants, et qu'elles ne permettent donc pas encore un suivi rigoureux des cohortes.

En matière de production doctorale, l'ED-ARCIV fait état de 193 thèses soutenues entre 2017 et 2024, soit une moyenne de 24 thèses par an. Pour la période plus resserrée de 2021 à 2024, le Rapport indique, par ailleurs, un ensemble de 92 thèses prises en compte dans l'analyse du suivi et de l'encadrement.

En ce qui concerne l'encadrement doctoral, le cadre réglementaire rappelé dans le rapport fixe la règle selon laquelle la thèse est conduite sous la direction d'un enseignant-chercheur ou chercheur habilité, la politique de suivi reposant notamment sur un comité de suivi des thèses et sur la présentation régulière d'un état d'avancement signé par le doctorant et le directeur de thèse lors du renouvellement annuel de l'inscription. Le Rapport souligne toutefois, dans sa synthèse, la nécessité d'améliorer le ratio d'encadrement dans certaines formations doctorales, ce qui signifie que la capacité d'encadrement doit être mieux régulée et mieux documentée selon les formations.

La norme de capacité d'encadrement retenue dans la présente synthèse est celle d'un maximum de 10 doctorants par enseignant habilité à diriger des recherches. Cette norme constitue un repère de gouvernance important pour l'évaluation du potentiel d'encadrement et de la soutenabilité des effectifs doctoraux au sein de l'École doctorale.

Pour la durée des thèses, le document rappelle la norme institutionnelle : trois années de préparation, avec possibilité d'une année supplémentaire à titre dérogatoire. Toutefois, les données précises, relatives à la durée effective des 92 thèses soutenues entre 2021 et 2024, ne sont pas encore disponibles. Le Rapport explique cette indisponibilité par la difficulté de triangulation des données entre l'ED-ARCIV, les formations doctorales et la scolarité, aggravée par l'incendie des archives de la FLSH survenu le 2 juin 2023, ayant entraîné la destruction d'environ 20 000 dossiers d'étudiants.

S'agissant du taux d'abandon, le Rapport ne fournit pas de valeur chiffrée exploitable. Cette absence découle directement des limites de structuration des bases de données, les informations disponibles ne permettant pas de distinguer, de manière suffisamment fiable, les nouvelles inscriptions, les réinscriptions et les trajectoires de cohortes. En l'état, il n'est donc pas méthodologiquement prudent de produire un taux d'abandon consolidé à partir de ce seul Rapport.

Enfin, la synthèse institutionnelle met en évidence plusieurs fragilités de pilotage : ressources humaines limitées dans certaines formations doctorales, durée moyenne des thèses jugée assez longue, faible niveau de suivi du taux d'insertion professionnelle des docteurs et absence de formalisation d'un dispositif permanent de suivi du parcours des docteurs. Ces constats fondent plusieurs perspectives d'amélioration, parmi lesquelles l'amélioration du ratio d'encadrement, la mise en place d'outils de suivi du devenir des docteurs et le renforcement du système d'information de l'École doctorale.

I.2. Tableau d'indicateurs institutionnels

Indicateur	Valeur / état	Observation institutionnelle
Période de référence des effectifs globaux	2019-2023	Période explicitement documentée dans le rapport.
Doctorants inscrits (2019-2023)	1058	Effectif global déclaré par le rapport.
Femmes	226 (21,36 %)	Part des femmes dans les effectifs doctoraux.
Hommes	832 (78,64 %)	Part des hommes dans les effectifs doctoraux.
Inscriptions 2022	74	Total reconstitué à partir du tableau des inscrits.
Inscriptions 2023	72	Total reconstitué à partir du tableau des inscrits.
Inscriptions 2024	50	Total reconstitué à partir du tableau des inscrits.
Total agrégé 2022-2024	196	Donnée agrégée ne distinguant pas clairement inscriptions et réinscriptions.
Thèses soutenues 2017-2024	193	Soit une moyenne d'environ 24 thèses par an.
Thèses considérées pour 2021-2024	92	Donnée mobilisée dans la partie relative au suivi des thèses.
Norme de durée réglementaire de la thèse	3 ans + 1 an dérogatoire	Durée réglementaire de référence.
Norme de capacité d'encadrement	10 doctorants maximum par enseignant habilité	Norme de gouvernance retenue pour apprécier la soutenabilité de l'encadrement.
Données sur la durée effective des thèses	Non disponibles à ce stade	Collecte et triangulation encore incomplètes.
Taux d'abandon	Non disponible / non consolidé	Impossible à établir rigoureusement avec les données agrégées actuelles.
Comité de suivi des thèses	Oui	Comité institué au niveau de l'ED et, en principe, des formations doctorales.
État d'avancement exigé pour réinscription	Oui	Document signé par le doctorant et le directeur de thèse.
Ratio d'encadrement	À améliorer dans certaines formations	Point explicitement signalé dans les perspectives d'amélioration.

Suivi de l'insertion professionnelle	Faible	Le Rapport mentionne un faible niveau de suivi et l'absence de dispositif permanent.
--------------------------------------	--------	--

II. APPRÉCIATIONS GLOBALES (FORME ET FOND) SUR LE RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION

II.1. Appréciations globales sur le fond du Rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation, soumis le 27 janvier 2026, est long de 127 pages. Le comité de pilotage ayant présidé à sa conception est constitué d'un coordonnateur du Rapport, du directeur de la DCIAQ de l'UCAD et du directeur de la recherche et de l'innovation de l'ED-ARCIV sous la tutelle administrative du Recteur. Le Rapport commence par une présentation de l'Université de Dakar et de sa mission, suivie de celle de l'ED-ARCIV. La présentation de l'ED-ARCIV couvre notamment ses missions, ses objectifs, son modus operandi, ainsi que sa structure (directeur, conseil scientifique, conseil scientifique et pédagogique, comité de pilotage, formes d'enseignement, programmes de formation), modalités d'évaluation des apprentissages, étudiants, diplômés, service à la communauté, ainsi que la méthodologie de l'auto-évaluation.

Très rigoureusement structuré, le Rapport est très clair et l'inclusion de figures, graphiques et tableaux en rend la lecture conviviale. Les 90 premières pages constituant le fond du Rapport sont suivies d'une trentaine de pages annexes constituées d'éléments de preuve étayant le contenu du Rapport. L'appréciation globale est que ce Rapport a été conçu et rédigé avec un degré élevé de professionnalisme qui facilite considérablement la tâche des experts évaluateurs. Le Rapport d'auto-évaluation s'est efforcé de déterminer si les différents standards avaient été atteints en faisant renvoi aux éléments de preuve. Le Rapport estime que l'ED-ARCIV, à la lumière de ses réalisations, est bien positionnée pour être accréditée, en mettant en exergue ses réalisations et forces, ses perspectives, ses faiblesses et la manière dont elle pourrait y remédier.

II.2. Appréciations globales sur la forme du Rapport d'auto-évaluation

Ce Rapport, quoique remarquable sur bien des points, devrait être revisité.

- **Le Rapport n'est ni daté, ni signé.** Or, tout rapport, pour être valide doit porter ces deux mentions. On peut donc se risquer à penser que ce Rapport d'auto-évaluation est un draft soumis à l'appréciation de l'ANAQ-SUP ou des évaluateurs externes. On remarquera d'ailleurs que le tableau qui configure le Comité de pilotage (p. 2) ne mentionne aucune date, aucune signature, sans doute pour la même raison.
- **Aujourd'hui, les accents sur les majuscules sont obligatoires.** Les responsables de ce rapport devraient faire l'effort de s'y conformer étant donné que nous sommes dans une démarche qualité.
- Certaines phrases du Rapport devraient être reprises pour éviter les confusions qu'elles pourraient susciter. Par exemple :

Créée le 24 Février 1957, l'UCAD a été officiellement inaugurée le 9 Décembre 1959. Elle compte aujourd'hui 42 établissements ayant rang

de faculté (6 facultés, 8 écoles supérieures, 1 institut de recherche, 27 instituts d'universités) et 7 écoles doctorales. (p.8)

Cette phrase est ambiguë parce que la parenthèse est censée faire comprendre que parmi les 42 établissements ayant rang de faculté, nous avons 6 établissements érigés en faculté, 8 écoles supérieures et 1 Institut de recherche. Le problème est que les éléments cités donnent un total de 15 établissements en lieu et place des 42 annoncés. On comprend donc que la parenthèse doit se fermer après la mention des 27 instituts. Les petits détails font parfois toute la différence.

- Des coquilles, qui ne sont certes pas nombreuses, se trouvent par endroits dans le Rapport et gagneraient à être élaguées. Par exemple : *La mise en œuvre de la réforme LMD a donné à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD) l'opportunité de rendre compatible l'architecture de ses offres de formation aux systèmes universitaires internationaux, aux nouvelles exigences du marché de l'emploi et aux enjeux actuels de la recherche (p. 17).*

On devrait écrire plutôt « ... rendre compatible l'architecture de ses offres de formation avec les systèmes...les nouvelles exigences...les enjeux actuels de la recherche ».

Ou encore : *Ce changement de paradigme noté dans la gouvernance universitaire s'est traduit par l'adoption de textes législatifs et réglementaires suivants (p. 9).*

On aurait dû écrire « l'adoption des textes législatifs et réglementaires suivants ».

III. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN

Quatre évaluateurs sont arrivés à Dakar le dimanche 12 avril 2026. Logés confortablement à l'Hôtel Résidence Mamoune, non loin de l'Université Cheikh Anta Diop, les membres du Comité ont pu se rendre à l'UCAD à temps pour mener les entretiens, pendant 9 heures par jour, les lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 avril. Ce qui constitue un temps assez adéquat pour faire l'évaluation. Ils ont mené l'intégralité des entrevues et fait les visites conformément au calendrier de travail. De la première réunion à la Salle des Actes du Rectorat où l'ED-ARCIV a été présentée jusqu'à la réunion finale de restitution, le Comité d'experts a constaté une mobilisation massive de tous les protagonistes : autorités, étudiants, enseignants, PATS. Le directeur de la DCIAQ, le Secrétaire scientifique et le directeur de l'ED-ARCIV étaient à la disposition du Comité pendant toute la durée de la visite de terrain. L'ambiance était très conviviale et les différents protagonistes ont répondu avec franchise aux questions des évaluateurs.

IV. APPRÉCIATIONS DE L'ÉCOLE DOCTORALE AU REGARD DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV.1. Analyse standard par standard

IV.1. 1. Champ d'évaluation 1 : Missions, objectifs et positionnement scientifique

Standard 1.1 : l'École doctorale a précisé ses missions et ses objectifs dans la carte nationale d'offre des Écoles doctorales.

La formulation des missions et des objectifs de l'École doctorale (ED) est claire, et la pluridisciplinarité en constitue l'épine dorsale.

Le standard est atteint.

Standard 1.2 : la pertinence institutionnelle de l'École doctorale est établie

Les missions de l'École Doctorale sont en phase avec les documents d'orientation des institutions membres et l'ED est bien positionnée sur le plan national et international.

Le standard est atteint.

Remarque : Il y a des enseignants hautement qualifiés, dans toutes les formations offertes par l'ED, en mesure de s'assurer que les doctorants puissent bien s'initier à différentes disciplines. Il faut juste veiller à ce que les doctorants puissent effectivement bénéficier de leur expertise par une participation vérifiable aux séminaires.

IV.1. 2. Champ d'évaluation 2 : l'offre de formation doctorale

Standard 2.1 : l'École doctorale offre des formations doctorales ayant des objectifs déterminés et spécifiques.

L'on peut dire que les offres de formation sont en congruence avec la mission de l'ED. Les objectifs sont bien définis dans les documents présentant les formations et les offres de formation satisfont une demande justifiant l'existence de l'ED.

Le standard est atteint

Standard 2.2 : les formations doctorales sont fonctionnelles et durables

Les formations doctorales sont-elles fonctionnelles et durables ?

Eu égard aux efforts fournis par chaque formation doctorale pour assurer son fonctionnement et s'inscrire dans la durabilité, on peut soutenir que les formations doctorales de l'ED-ARCIV sont fonctionnelles et durables. En effet, dans l'ensemble, des étudiants sont régulièrement admis dans toutes les formations de l'École doctorale ARCIV, comme l'atteste le tableau des inscrits ci-dessous, figurant dans le Rapport d'auto-évaluation :

Tableau XII : Doctorants inscrits entre 2022 et 2024

Formation doctorale	Nombre d'inscrits		
	2022	2023	2024
Etudes Espagnoles, Italiennes et Lusophones	10	9	6
Sciences du Langage et de la Communication	8	22	10
DECRYPTA (Langues, Littératures et Civilisations Anciennes)	6	10	3
Inventions Culturelles à travers les Âges	14	6	4
Etudes Anglophones et Comparées	19	4	10
Etudes Africaines et Francophones	7	8	5
Etudes françaises, francophones, Comparées et Arts du spectacle	5	7	7
Etudes Germaniques et Comparées	2	2	3
Etudes Arabes et Islamiques	3	4	2

Cependant, l'on constate que la demande est plus forte dans certaines disciplines que d'autres. Dans la formation « Langues, littératures et civilisations anciennes », par exemple, il y a un personnel enseignant qualifié, un taux d'insertion professionnel élevé, mais un effectif réduit de doctorants. Ceci est un phénomène également constatable dans d'autres universités et ne saurait être imputé à un dysfonctionnement au niveau de ces formations doctorales. L'un des évaluateurs a, d'ailleurs, noté que dans son université d'affiliation, la demande pour ces formations n'a cessé de baisser au point que de nombreuses chaires dont les détenteurs sont allés à la retraite n'ont pas été pourvues. Par conséquent, toutes les formations de l'ED-ARCIV ont une valeur scientifique certaine et devraient être maintenues même si le nombre d'étudiants est inégal d'une formation à une autre.

Ainsi, ces inégalités que l'on retrouve au niveau du nombre de Thèses soutenues par formation doctorale (Cf. Tableau ci-dessous), loin de disqualifier les formations dont les effectifs sont réduits, atteste d'une volonté de relever le défi de la durabilité.

Tableau XIII : Thèses soutenues par formation doctorale et par an (2021-2024)

Thèses soutenues de 2021-2024					
Formations doctorales	Nombre de thèses par année				
	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Etudes Anglophones et Comparées	8	12	8	9	37
Sciences du Langage et de la Communication	10	4	3	5	22
Études Françaises et Comparées, Arts du spectacle	6	2	4	3	15
Etudes Africaines et Francophones	4	1	1	3	9

Etudes Arabes et Islamiques	2	1	0	0	3
Etudes Germanistiques et Comparées	0	1	1	0	2
Etudes Espagnoles, Italiennes et Lusophones	0	1	0	0	1
Langues, Littératures et civilisations Anciennes	1	0	0	0	1
Inventions Culturelles à travers les Ages	1	0	1	0	2
TOTAL	32	22	18	20	92

Au total, l'ED-ARCIV a produit 92 thèses entre 2021 et 2024.

Le standard est atteint.

Standard 2.3 l'Offre de formation doctorale fait l'objet de mesures d'assurance qualité

Le Rapport d'auto-évaluation note que la mise en place d'une démarche d'assurance qualité avec le concours de la DCIAQ est en gestation. La production du Rapport d'auto-évaluation de haute facture qui a été fourni aux experts prouve que l'assurance qualité est prise très au sérieux par l'ED.

Le standard est atteint.

Standard 2.4. : les formations doctorales entretiennent des relations suivies avec le monde professionnel et / ou socio-économique

Les formations doctorales entretiennent-elles des relations suivies avec le monde professionnel et / ou socio-économique ? Il existe un nombre important de partenariats avec des institutions internationales notamment et des accords ont été signés. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de diplômés a obtenu des postes d'enseignants. D'autres étaient déjà employés comme enseignants du lycée. Toutefois, les formations doctorales ne nous ont pas fourni une information complète et systématique sur l'insertion des diplômés. Il serait recommandable qu'un bureau de liaison avec les diplômés soit créé au niveau de l'ED en partenariat avec le Vice-rectorat chargé de l'insertion professionnelle pour donner une information complète, mais aussi afin de pouvoir inciter les diplômés à soutenir l'ED ou aider à l'insertion d'autres doctorants.

Le standard est atteint.

IV.1. 3. Champ d'évaluation 3 : organisation, fonctionnement et coopération scientifique de l'ED

Standard 3.1 : L'École doctorale a une organisation lui permettant de remplir sa mission

L'École doctorale a-t-elle une organisation lui permettant de remplir sa mission ? On est d'accord avec le Rapport d'auto-évaluation qu'il existe un organigramme structurel et fonctionnel en adéquation avec les missions qui lui sont confiées. En outre, elle a mis en place des structures pour faciliter son fonctionnement, notamment : comité de pilotage, comité d'assurance-qualité, comité de suivi des thèses et comité d'éthique et de déontologie. Les éléments de preuve fournis sont convaincants.

Le standard est atteint.

Standard 3.2 : L'École doctorale a des principes de gouvernance qui garantissent l'éthique, l'efficacité et la qualité dans l'exercice de ses activités

Existe-t-il des principes de gouvernance qui garantissent l'efficacité et la qualité dans l'exercice des activités de l'ED ?

L'ED recrute et forme de manière régulière des doctorants. Mais comme nous l'avons déjà signalé, certaines formations attirent et forment beaucoup plus de doctorants que d'autres. Par ailleurs, la procédure de sélection à plusieurs étapes, qui est censée régir le recrutement des candidats, ne semble pas s'appliquer rigoureusement dans toutes les formations. Le Prof. Idrissa Ba a confié au Comité d'experts que la pré-évaluation du projet de recherche a été abandonnée dans sa formation en raison de la massification. Pour maintenir le standard, il faudrait la restaurer et veiller à ce qu'elle soit effective dans le recrutement des doctorants de toutes les formations. Concernant la durée des thèses, la période de 3 ans avec la possibilité d'une année de dérogation contraste nettement avec des standards ailleurs où la durée est de 7 ans. Cette question de durée mériterait d'être approfondie. Toutefois, il reste indéniable que les principes qui sous-tendent la gouvernance de l'ED-ARCIV lui permettent d'assurer son efficacité et la qualité dans l'exercice de ses activités.

Le standard est atteint.

Standard 3.3 : L'École doctorale dispose des ressources humaines, financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs.

Les ressources humaines, financières et matérielles sont-elles disponibles pour la réalisation des objectifs de l'ED ?

À la lumière des informations fournies, l'ED dispose effectivement de ressources humaines, financières et matérielles pour mener à bien ses missions. Un des enseignants a déclaré, lors des entretiens avec le Comité d'experts, que les doctorants sont astreints à produire chaque année un rapport sur l'état d'avancement de leur recherche pour être maintenus au programme. Ce qui est une excellente idée qu'il faudrait élargir à toutes les parties prenantes de la formation doctorale, y compris les enseignants, quel que soit leur rang. Comme cela se pratique ailleurs, il serait recommandé que les enseignants produisent chaque année un rapport d'activités détaillé évoquant notamment le nombre de cours enseignés ainsi que le nombre d'étudiants ayant suivi ces cours, et le cas échéant, la participation à des rencontres scientifiques, les thèses soutenues ou en cours d'encadrement, les publications parues ou à paraître, les prix reçus, les projets de recherche en cours et un curriculum vitae mis à jour. La seule inscription sur les listes d'aptitude du CAMES, qui a lieu lors du passage d'un grade à un autre, ne permet pas de savoir si l'enseignant reste leader ou actif dans son champ de recherche. En revanche, la compilation au fil des années de tels rapports d'activités permettra de savoir si les enseignants restent à la pointe de leur domaine.

Le standard est atteint.

Standard 3. 4 : les conditions de délivrance des attestations et du diplôme de doctorat sont réglementées et publiées

Les conditions de délivrance des attestations et du diplôme de doctorat sont-elles réglementées et publiées ?

Selon les informations recueillies et les documents mis à la disposition du Comité des experts, la délivrance des Attestations et du Diplôme de Doctorat est régie par la Charte des thèses et le règlement intérieur de l'ED. Ces textes sont des documents disponibles et accessibles qui rassemblent les procédures et les processus qui structurent la délivrance des Attestations et des diplômes. Cette tâche, comme dans toutes les universités, est dévolue aux services de la scolarité. Cependant, la responsabilité de l'ED se trouve engagée dans le processus de délivrance à travers l'obligation de fournir aux services administratifs compétents les Rapports de soutenance et les Attestations de corrections des thèses soutenues. Ces deux documents constituent, bien souvent, des freins que l'ED devrait lever par une meilleure gestion de leur temps de production.

Le standard est atteint.

Standard 3.5 : L'École doctorale promeut la collaboration en son sein et avec les autres écoles doctorales au niveau national et international

L'ED promeut-elle la collaboration en son sein et avec les autres Écoles doctorales au niveau national et international ?

Il existe un Collège des Écoles doctorales au niveau de l'UCAD ainsi que de nombreuses opportunités de mobilité pour les doctorants. Cependant, il y a des faiblesses auxquelles l'ED doit remédier qui sont identifiées dans le Rapport d'auto-évaluation, notamment la non systématisation des comités de suivi au niveau des formations doctorales, la faible capacité de subvention des doctorants et le manque de recherche de financements.

De ce point de vue, il serait recommandé que l'ED sollicite les services de spécialistes dans la levée des fonds qui puissent non seulement aider les étudiants à identifier les bailleurs de fonds, notamment les grandes fondations philanthropiques, mais aussi qu'ils/elles les assistent dans la rédaction de projets de demande de financement.

Le standard est atteint.

IV.1. 4. Champ d'évaluation 4 : formation des doctorants, encadrement, suivi des thèses et insertion des diplômés

Standard 4.1 : L'École doctorale propose une offre de formations complémentaires diversifiées à laquelle les doctorants ont recours pour développer, approfondir et diversifier leurs connaissances et leurs compétences et ceci bien au-delà de leur domaine scientifique.

Y a-t-il des formations complémentaires (enseignement, séminaires, ateliers et conférences) proposées par l'ED ?

Une masse critique de modules transversaux communs est proposée. Toutefois, l'ED reconnaît dans son Rapport d'auto-évaluation qu'il y a absence d'organisation centralisée, de système d'information organisé et d'une procédure de validation des activités. L'ED prévoit d'y remédier en instituant, entre autres, des attestations de participation

obligatoire. Il est impératif, pour que le standard soit pleinement satisfaisant, que l'assiduité dans la participation en présentiel ou en distanciel à ces séminaires puisse être vérifiée.

Le standard est atteint.

Standard 4.2 : L'École doctorale s'est dotée d'un dispositif de suivi des travaux de recherche des doctorants.

Existe-t-il un dispositif de suivi des travaux de recherche des doctorants ?

Oui, il existe bien des mécanismes de suivi des travaux de recherche. Le renouvellement de l'inscription pédagogique des doctorants est assujéti à la validation par le directeur de thèse et le responsable de la formation d'un rapport annuel du doctorant, décrivant l'état d'avancement de sa recherche. Le standard est donc atteint. Toutefois, il serait recommandé d'améliorer ce système. À titre d'illustration, le Comité s'est entretenu avec une doctorante travaillant sur les narrations médicales. Cette étudiante sait clairement qu'elle invoque l'anthropologie, la sociologie, la médecine, la psychiatrie. Mais, elle prend elle-même l'initiative de trouver les spécialistes. Il existe des systèmes d'encadrement où le doctorant ou la doctorante se constitue un comité de 4 encadreurs, au moment de son admission à la formation, qui l'accompagnent jusqu'à la soutenance. Un tel système est extrêmement efficace dans le suivi des doctorants et pourrait être une source d'inspiration.

Le standard est atteint.

Standard 4.3 : L'École doctorale prépare les doctorants à l'insertion professionnelle.

L'ED prépare-t-elle les doctorants à l'insertion professionnelle ? Il existe des séminaires transversaux où interviennent des professionnels, les doctorales, le Bureau du Vice-recteur chargé de l'insertion professionnelle. L'ED pourrait avoir son propre bureau de liaison avec les diplômés dont certains pourraient être impliqués dans la gouvernance de l'ED, aider à la levée de fonds et à faire rayonner l'ED. Cela contribuerait à améliorer le standard.

Le standard est atteint.

IV.2. Appréciation des points nodaux d'évaluation

IV.2.1. La formation, la recherche et la coopération

L'ED-ARCIV offre une dizaine de formations adossées chacune à au moins un laboratoire de recherche. Ces formations offrent des opportunités d'interaction interdisciplinaire de nature à enrichir la formation des doctorants et le développement intellectuel des enseignants-chercheurs. Le corps professoral, extrêmement qualifié, est constitué d'enseignants et chercheurs reconnus internationalement dans leurs disciplines. L'animation scientifique constitue une force de ces formations doctorales. Elles ont presque toutes créé une ou plusieurs revues. Si la création des revues est facile, leur continuité est un grand défi en Afrique. Beaucoup de revues ne survivent pas. Les revues de l'ED-ARCIV ont fait preuve non seulement de leur rigueur dans la qualité des publications pour la plupart indexées, mais elles font aussi preuve de continuité. La coopération internationale constitue un autre point fort. De nombreuses formations doctorales ont établi des partenariats avec des institutions académiques sénégalaises et à l'extérieur du Sénégal. Le nombre de thèses soutenues depuis la création doctorale prouve que l'ED-ARCIV prend au sérieux ses missions et se donne les moyens de les remplir.

Nous recommandons une restauration des bonnes pratiques de recrutement des candidats abandonnées du fait de la massification. Si les postes budgétaires permettant de recruter sont insuffisants, il serait préférable de réduire le nombre des étudiants admis et préserver

la rigueur de la sélection comme le font de nombreuses institutions académiques du Nord disposant d'infiniment plus de ressources financières.

IV.2.2. Le calendrier

La préparation de la thèse en trois ans (avec la possibilité d'une année de dérogation) semble possible si les candidats ont une bonne préparation préalable et ont mûri leur réflexion sur le sujet bien avant leur intégration au programme. Cela pourrait être le cas notamment de certains enseignants et enseignantes de lycées. Mais les candidats sans solide préparation préalable ne peuvent raisonnablement pas, dans un délai de 3 ans, faire une thèse innovante dans leur domaine de recherche. Un des évaluateurs a fait remarquer que le programme d'études doctorales de son université dure 7 ans. Les deux premières années, les étudiants doivent valider 16 crédits de cours et séminaires. La troisième année, ils doivent préparer des examens écrits et oraux avec 4 professeurs encadrateurs qui s'assurent qu'ils maîtrisent parfaitement la littérature de pointe sur leur champ de recherche et les champs frontaliers. La 4^{ème} année est consacrée à la rédaction d'un projet de thèse avec un plan détaillé des chapitres qui fait l'objet d'une soutenance aussi longue qu'une soutenance de thèse et le candidat ne sera autorisé à continuer sa recherche que si le jury est convaincu que le projet est innovant. Pour beaucoup d'étudiants, la 5^{ème} année est consacrée à un travail de terrain au pays ou dans la région de sa spécialisation et les 6^{ème} et 7^{ème} années à la rédaction.

IV.2.3. L'assiduité des étudiants dans les cours et séminaires

Si le programme visant à élargir les horizons des étudiants par la participation aux séminaires est très solide, la consultation de la feuille de présence en présentiel révèle que la majorité des étudiants n'ont pas élargi dans certains séminaires. Il se peut bien que certains y participent à distance. Le cas échéant, il faudrait trouver le moyen de les faire élargir. L'ED doit mettre en place des mécanismes de contrôle pouvant attester que les étudiants ont effectivement suivi les séminaires et les amener à valider leur participation par un examen écrit ou oral.

V. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'ÉCOLE DOCTORALE ET DES FORMATIONS DOCTORALES

Les constats formulés ci-après procèdent d'une lecture systémique de la synthèse transversale du Rapport d'auto-évaluation de l'École doctorale « Arts, Cultures, Civilisations » (ED-ARCIIV). Ils sont établis à partir de l'ensemble des champs et standards d'évaluation, et peuvent être appréciés à la fois au niveau global de l'École doctorale et, lorsque cela est pertinent, au niveau différencié des formations doctorales. Une telle démarche permet de dépasser la simple juxtaposition d'observations ponctuelles pour mettre au jour les interactions structurelles entre gouvernance, politique scientifique, organisation administrative, dispositifs pédagogiques, moyens humains et matériels, ainsi que capacité d'insertion et de rayonnement.

Dans cette perspective, les points forts et les points faibles ne doivent pas être considérés comme des éléments isolés. Ils relèvent d'un système de fonctionnement dans lequel chaque variable agit sur les autres : la qualité de la gouvernance influe sur la réactivité administrative ; la faiblesse des moyens affecte la performance des laboratoires ; la lenteur des procédures dégrade la fluidité des parcours ; l'insuffisante autonomie décisionnelle limite la capacité stratégique de l'École doctorale ; inversement, la stabilité des formations,

la pluridisciplinarité et l'existence de modules transversaux constituent de véritables leviers de consolidation institutionnelle.

V.1. Points forts : lecture systémique

- **Une identité scientifique claire et une offre doctorale stable** – L'ED-ARCIV bénéficie d'objectifs bien définis, de formations stables et d'une inscription cohérente dans les domaines des lettres, langues, arts et sciences humaines. Cette stabilité constitue un facteur de lisibilité institutionnelle et de continuité académique.
- **Une pluridisciplinarité structurelle** – L'un des acquis majeurs de l'École doctorale réside dans l'articulation de plusieurs établissements, formations et structures de recherche. Cette configuration favorise les croisements disciplinaires, l'ouverture méthodologique et la mutualisation des compétences.
- **Une gouvernance engagée dans une démarche qualité** – La mise en place d'une politique qualité, l'institution de comités, l'accompagnement par la DCIAQ ainsi que le respect des textes réglementaires traduisent l'existence d'un socle normatif et organisationnel déjà important.
- **Des dispositifs académiques utiles au suivi des doctorants** – Les doctorales, les modules transversaux, les séminaires méthodologiques et les activités de laboratoire constituent des espaces de socialisation scientifique, d'accompagnement et de professionnalisation des doctorants.
- **Une ouverture partenariale et une dynamique de coopération** – L'École doctorale s'inscrit dans un réseau de partenariats et de coopérations porté par l'UCAD, le Collège des écoles doctorales et les mécanismes de mobilité. Même si leur documentation demeure incomplète, ces dynamiques constituent un potentiel important de rayonnement.

V.2. Points faibles : Lecture systémique

- **Une autonomie institutionnelle limitée** – L'ED-ARCIV ne dispose pas d'une autonomie pleine en matière d'orientation budgétaire, de mobilisation directe des ressources et de pilotage complet des partenariats. Le rôle décisionnel du Conseil scientifique et pédagogique demeure limité, notamment sur les questions stratégiques. Cette situation réduit la capacité de l'École doctorale à agir rapidement sur ses besoins prioritaires.
- **Des lourdeurs administratives qui affectent l'ensemble du système** – La chaîne administrative demeure complexe et parfois lente. Cette lourdeur pénalise à la fois les doctorants, les personnels d'enseignement et de recherche et les personnels administratifs et techniques, d'autant plus que les effectifs d'appui apparaissent insuffisants au regard de la charge réelle de gestion.
- **Un déficit de calendrier et de fluidité dans les parcours** – Les retards observables ou pressentis dans les procédures de sélection et de transition, de la licence vers le master puis du master vers le doctorat, affaiblissent la continuité des parcours académiques. Un calendrier institutionnel clair, stable et opposable apparaît nécessaire pour sécuriser les trajectoires des étudiants.

- **Une faiblesse structurelle des laboratoires** — Le Rapport met en évidence la modestie des moyens financiers, matériels et informatiques, ainsi que la faible capacité de subvention des doctorants. Dans une lecture systémique, cette faiblesse ne touche pas seulement la recherche ; elle rejaillit sur l’encadrement, la qualité de la formation, la durée des thèses et la visibilité scientifique des formations.
- **Un suivi qualité inégalement déconcentré** — La démarche qualité existe au niveau central, mais sa déclinaison opérationnelle reste insuffisamment consolidée dans toutes les formations doctorales. Le comité de suivi des thèses n’est pas systématisé partout, ce qui produit des disparités dans l’accompagnement.
- **Un suivi insuffisant de l’insertion et du devenir des docteurs** — L’absence d’outils stabilisés de suivi du parcours professionnel des docteurs réduit la capacité de l’École doctorale à mesurer son impact, à réajuster ses offres et à dialoguer stratégiquement avec les milieux socio-professionnels.
- **Une durée des thèses encore longue** — La longueur moyenne des thèses traduit des tensions systémiques : moyens limités, encadrement inégal, faible soutien financier, fragmentation administrative et absence de certains outils de pilotage.
- **Une politique de recherche encore insuffisamment articulée à l’échelle macro-institutionnelle** — L’un des nœuds majeurs réside dans la place institutionnelle de l’École doctorale dans l’architecture globale de la recherche. L’ED doit intervenir de concert avec le MESRI, le Rectorat, le Vice-rectorat compétent, la DRI et les autres instances de gouvernance dans la définition d’une politique de recherche adossée à la commande publique de l’État, à la politique nationale de recherche et aux standards internationaux de compétitivité.

V.3. Lecture par niveaux de responsabilité

- **Au niveau de l’École doctorale** — Le défi principal est celui de la coordination stratégique : harmoniser les pratiques, systématiser le suivi qualité, consolider les comités de suivi, améliorer la traçabilité des données et porter une voix scientifique forte dans la définition des priorités de recherche.
- **Au niveau de l’Université** — L’UCAD, en tant qu’université-mère et institution de référence, doit définir ses programmes doctoraux en tenant compte de la cartographie nationale de l’offre, des besoins du pays et de son rôle de leadership académique. Ce leadership suppose une vision plus intégrée de la recherche doctorale, une meilleure planification des flux d’étudiants et un renforcement effectif des laboratoires.
- **Au niveau du MESRI et des politiques publiques** — L’amélioration durable des écoles doctorales requiert une articulation plus nette entre commande publique, politique nationale de recherche, besoins socio-économiques et mécanismes de financement. La compétitivité internationale des formations doctorales dépend d’un tel alignement.

V.4. Recommandations systémiques

-Clarifier le positionnement institutionnel de l'École doctorale dans la chaîne de décision universitaire afin de renforcer sa capacité stratégique, sans méconnaître le cadre réglementaire existant.

- Élaborer, avec le MESRI, le Rectorat, le Vice-rectorat compétent et la DRI, une politique de recherche doctorale explicitement adossée à la commande de l'État, à la politique nationale de recherche et aux standards internationaux.

- Établir un calendrier académique clair pour les sélections, admissions et réinscriptions, de manière à sécuriser la transition Licence-Master-Doctorat.

- Renforcer les personnels administratifs et techniques affectés à la gestion doctorale, afin de réduire les lourdeurs administratives et d'améliorer la qualité du service rendu.

- Mettre en place une stratégie de financement et d'équipement minimale pour les laboratoires, incluant les outils informatiques, la documentation scientifique et les aides à la mobilité.

- Systématiser les comités de suivi des thèses dans toutes les formations doctorales et harmoniser les pratiques de suivi.

- Créer un dispositif permanent de suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des docteurs.

- Consolider le leadership de l'UCAD dans la cartographie nationale de l'offre doctorale, en tant qu'université-mère appelée à orienter et structurer les équilibres du système.

Conclusion

Dans une perspective systémique, l'ED-ARCIV apparaît comme une structure doctorale pertinente, légitime et scientifiquement porteuse, mais située au croisement de contraintes fortes : dépendance institutionnelle, moyens limités, fragmentation administrative et hétérogénéité des pratiques entre formations. Ses forces sont réelles ; elles tiennent à la stabilité de son offre, à la pluridisciplinarité de ses formations, à l'engagement de sa gouvernance et à sa capacité de coopération. Ses fragilités relèvent moins d'un défaut d'intention que d'un problème d'architecture et de capacités. L'enjeu n'est donc pas seulement de corriger des insuffisances locales, mais de reconfigurer le système de pilotage doctorale de manière plus cohérente, plus fluide et plus stratégiquement articulée aux politiques publiques, aux besoins nationaux et aux exigences internationales.

VI. APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE DOCTORALE

VI.1. Niveau global de conformité au Référentiel de l'ANAQ-Sup

L'École doctorale présente un **niveau de conformité globalement satisfaisant** au Référentiel de l'ANAQ-Sup. Les missions, l'organisation institutionnelle, l'offre de formation, les dispositifs d'encadrement et les mécanismes de pilotage sont globalement en place et traduisent une volonté réelle d'alignement sur les exigences nationales d'assurance qualité. Toutefois, cette conformité demeure **inégaie selon les standards et selon les formations doctorales**. Des insuffisances subsistent,

notamment en matière de formalisation de certaines procédures, de disponibilité des données de pilotage, de suivi des doctorants, de traçabilité de certains processus et de consolidation des dispositifs d'évaluation et d'amélioration continue.

VI.2. Cohérence entre la gouvernance, l'offre de formation doctorale, les ressources et l'environnement scientifique

L'École doctorale présente une **cohérence institutionnelle réelle**, fondée sur une offre de formation structurée, un ancrage scientifique identifiable et une articulation avec plusieurs structures de recherche. La gouvernance formelle existe, les responsabilités sont identifiées et les formations doctorales s'inscrivent dans un environnement scientifique pertinent. Néanmoins, cette cohérence reste **fragilisée par plusieurs contraintes systémiques**, parmi lesquelles la faible autonomie opérationnelle de l'École doctorale, les lourdeurs administratives, l'insuffisance des moyens humains et matériels, la faiblesse des ressources allouées aux laboratoires, ainsi que des retards affectant certaines étapes du parcours académique, en particulier les sélections entre les cycles Licence, Master et Doctorat. Ces facteurs limitent la fluidité du fonctionnement global et affectent la pleine efficacité des dispositifs en place.

VI.3. Capacités de l'École doctorale à assurer durablement des formations de qualité

L'École doctorale dispose d'**atouts importants** pour assurer des formations doctorales de qualité : existence d'une offre structurée, présence d'enseignants-chercheurs qualifiés, inscription dans un environnement universitaire de référence, dynamique scientifique réelle et volonté institutionnelle de se conformer aux standards de qualité. Toutefois, sa capacité à garantir **durablement** cette qualité reste conditionnée par plusieurs améliorations majeures. Il apparaît nécessaire de renforcer le pilotage stratégique, de clarifier les calendriers académiques, de consolider les moyens administratifs et techniques, d'améliorer l'environnement de travail des doctorants, de doter effectivement les laboratoires de moyens fonctionnels, et de mieux articuler la politique de recherche de l'École doctorale avec les orientations du MESRI, du Rectorat, du Vice-rectorat en charge de la recherche, la commande publique nationale et les standards internationaux de compétitivité scientifique. Dans son état actuel, l'École doctorale peut assurer ses missions, mais **la durabilité et la pleine efficacité de son action supposent un renforcement substantiel de ses capacités institutionnelles, organisationnelles et scientifiques**.

VI.4. Appréciations générales de synthèse

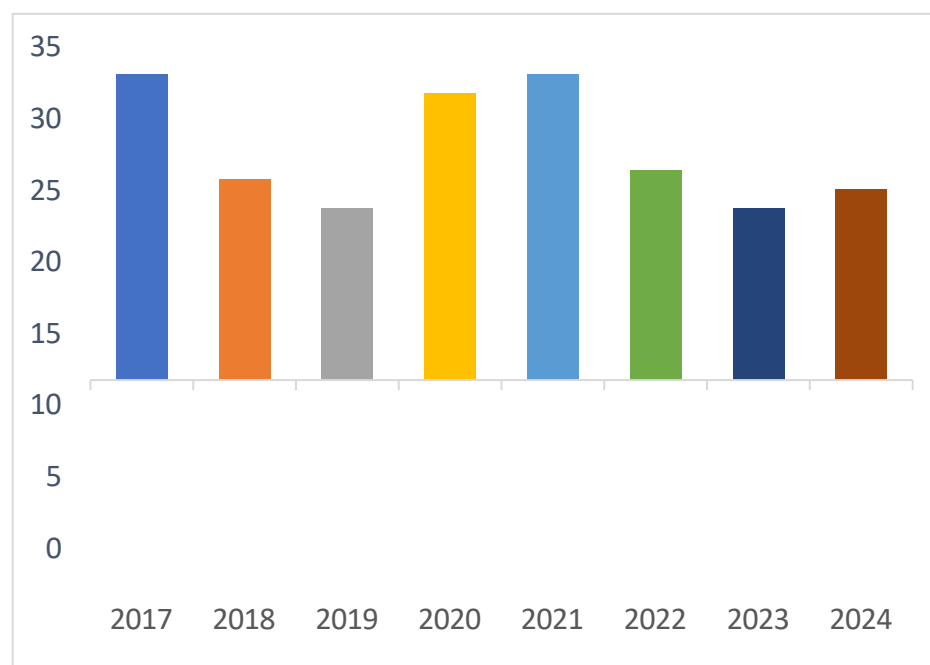
Au total, l'École doctorale présente un **potentiel institutionnel et scientifique significatif**, mais ce potentiel n'est pas encore pleinement converti en performance durable, en raison de contraintes structurelles, administratives et matérielles. Son fonctionnement global repose sur des bases réelles, mais encore inégalement consolidées. La poursuite de son développement exige une meilleure structuration de la gouvernance opérationnelle, une clarification des processus, un calendrier académique stabilisé, un renforcement des ressources humaines et logistiques, ainsi

qu'un positionnement plus affirmé de l'Université dans la définition d'une politique doctorale et scientifique cohérente avec la cartographie nationale de l'offre, les priorités de l'État et les exigences de visibilité et de compétitivité internationales.

Afin de compléter l'appréciation globale de l'École doctorale, il est proposé d'ajouter, en conclusion, le tableau et le graphique récapitulatifs tirés du Rapport d'auto-évaluation portant l'état des soutenances.

Nombre de thèses par année							
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
32	21	18	30	32	22	18	20

Le volume total de thèses produites sur les huit années est de 193, soit une productivité de 24 thèses en moyenne.



VII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

VII.1. Recommandations à l'intention de l'École doctorale

Les recommandations formulées ci-après procèdent de la synthèse transversale des constats relevés au niveau des différents champs, critères et standards d'évaluation. Elles visent à consolider la gouvernance de l'École doctorale, à améliorer la qualité du pilotage, à renforcer l'efficacité de l'encadrement doctoral et à accroître la soutenabilité institutionnelle, scientifique et organisationnelle de l'offre de formation.

En premier lieu, il est recommandé de renforcer le pilotage stratégique de l'École doctorale, en articulant plus étroitement son action avec les orientations du MESRI, du Rectorat, du Vice-rectorat en charge de la recherche, du Collège des Écoles doctorales et de la politique nationale de recherche.

En deuxième lieu, l'École doctorale devra consolider la gouvernance opérationnelle et le management de la qualité au niveau déconcentré, à travers l'harmonisation des procédures, la fiabilisation des outils de suivi et le renforcement du rôle des responsables et référents qualité au sein des formations doctorales et des structures de recherche.

En troisième lieu, il convient de systématiser et de rendre pleinement effectif le suivi des doctorants dans toutes les formations doctorales, notamment par la tenue régulière des comités de suivi des thèses, la formalisation des avis émis et la traçabilité des recommandations formulées au cours du parcours doctoral.

En quatrième lieu, l'École doctorale devra améliorer les capacités d'encadrement et les conditions de travail doctoral, en veillant à une meilleure répartition des charges, à l'amélioration du ratio d'encadrement dans les formations les plus exposées et au renforcement de l'environnement matériel, administratif et scientifique offert aux doctorants.

En cinquième lieu, il est recommandé de développer une politique plus structurée de mobilisation des ressources et de financement de la recherche doctorale, afin de soutenir les activités scientifiques, d'accompagner les laboratoires et de renforcer la capacité d'initiative de l'École doctorale.

En sixième lieu, l'École doctorale devra renforcer ses liens avec les laboratoires, les structures de recherche et le milieu socio-professionnel, tout en mettant en place un dispositif plus formel de suivi du devenir des docteurs et de valorisation des productions scientifiques issues des thèses.

En septième lieu, il importe de rationaliser les processus académiques et administratifs, notamment en clarifiant les responsabilités, en réduisant les délais de traitement, en stabilisant les procédures et en inscrivant les sélections, admissions et réinscriptions dans un calendrier académique mieux maîtrisé.

En huitième lieu, l'Université Cheikh Anta Diop, en tant qu'université-mère, devra mieux inscrire l'offre doctorale dans la cartographie nationale des formations et des priorités scientifiques, afin de renforcer la lisibilité, la cohérence et le leadership institutionnel de ses Écoles doctorales.

En définitive, les recommandations prioritaires portent sur le renforcement du pilotage stratégique, la consolidation du management de la qualité, la systématisation du suivi des thèses, l'amélioration des capacités d'encadrement, la mobilisation de financements, le renforcement des moyens des laboratoires, la structuration du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, la rationalisation des processus administratifs et académiques, ainsi que la clarification du positionnement de l'offre doctorale dans la cartographie nationale et internationale de la recherche.

VII.2. Recommandations à l'intention de l'ANAQ-Sup

L'évaluation conduite fait apparaître que la méthodologie déployée par l'ANAQ-Sup est globalement pertinente, rigoureuse et de nature à favoriser une appréciation structurée de la qualité des Écoles doctorales. Elle constitue un cadre utile de normalisation, de comparaison et d'amélioration continue. Toutefois, l'expérience de terrain met également en évidence un certain nombre d'ajustements souhaitables, afin de mieux prendre en compte les conditions réelles d'existence et de fonctionnement des Écoles doctorales dans l'environnement universitaire national.

En premier lieu, il conviendrait que l'ANAQ-Sup veille à alléger et à mieux calibrer l'emploi du temps des visites et des opérations d'évaluation, dont la densité apparaît parfois particulièrement lourde, voire éprouvante, pour les équipes mobilisées. Une telle évolution permettrait de préserver la qualité des échanges, de limiter les effets de fatigue institutionnelle et de garantir des conditions plus favorables à une appréciation sereine, approfondie et équitable des réalités observées.

En deuxième lieu, il importe que l'ANAQ-Sup prenne davantage en considération, dans l'organisation pratique des missions, les contraintes liées à la dispersion géographique des sites universitaires et des structures de recherche. La distance entre les lieux de formation, les laboratoires, les services administratifs et les différents établissements de rattachement constitue un facteur concret qui influence fortement la conduite des évaluations, la mobilisation des acteurs et la lecture du fonctionnement effectif des Écoles doctorales.

En troisième lieu, il serait souhaitable que les référentiels d'évaluation soient davantage adossés à une logique de soutenabilité institutionnelle, intégrant explicitement les dimensions de coût, d'espace, de ressources humaines et de moyens techniques. En effet, les exigences formulées à l'endroit des Écoles doctorales ne peuvent être pleinement appréciées indépendamment des conditions matérielles, administratives et financières nécessaires à leur mise en œuvre. L'assurance qualité gagnerait ainsi à mieux articuler les standards académiques avec une évaluation réaliste des capacités institutionnelles requises.

En quatrième lieu, l'ANAQ-Sup pourrait formuler des orientations plus explicites visant à faire reconnaître que l'École doctorale est une réalité institutionnelle complète, qui engage nécessairement des coûts, des personnels, des espaces, des équipements et un pilotage dédié. L'évaluation d'une École doctorale ne saurait, dès lors, être réduite à l'examen de dispositifs formels ou de textes organisateurs ; elle constitue, de fait, une évaluation institutionnelle élargie, qui engage non seulement l'Université, mais également, à un niveau

supérieur, les autorités de tutelle et le ministère en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Enfin, il apparaît particulièrement important que l'ANAQ-Sup formule, lorsqu'il y a lieu, des recommandations fortes à portée stratégique, adressées aux niveaux supérieurs de décision. En effet, un certain nombre de difficultés constatées dans le fonctionnement des Écoles doctorales ne relèvent pas uniquement de leur gouvernance interne, mais renvoient à des arbitrages structurels concernant la politique nationale de recherche, les moyens alloués, les ressources humaines, les infrastructures, la carte des formations et les conditions globales de soutenabilité du doctorat. Une telle orientation permettrait de mieux situer les responsabilités, de renforcer la portée transformative de l'évaluation et de faire de celle-ci un véritable levier d'amélioration systémique.

Il est recommandé à l'ANAQ-Sup de : mieux calibrer le rythme et l'emploi du temps des missions d'évaluation ; tenir compte de la distance entre les sites et des contraintes logistiques ; adosser davantage les référentiels à une analyse des coûts, des espaces, des personnels et des moyens requis ; reconnaître pleinement que l'existence des Écoles doctorales engage une réalité institutionnelle coûteuse et structurante ; et formuler, en conséquence, des recommandations fortes aux niveaux stratégique, universitaire et ministériel, lorsque les dysfonctionnements observés dépassent le seul cadre de responsabilité de l'École doctorale.

VII. 3. PROPOSITION D'AVIS

VII.3.1. Habilitation

Habilitation de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, à travers l'École Doctorale Arts, Cultures, Civilisations (ED-ARCIV), à délivrer le diplôme de Doctorat dans les formations doctorales suivantes :

- a. Études africaines et francophones ;
- b. Études françaises, francophones, comparées et Arts du spectacle ;
- c. Études espagnoles, italiennes et lusophones ;
- d. Études anglophones et comparées ;
- e. Études arabes et islamiques ;
- f. Études germaniques et comparées ;
- g. Langues, littérature et civilisations anciennes ;
- h. Inventions culturelles à travers les âges (ICA-FD) ;
- i. Science du Langage et de la Communication ;
- j. Éducation et Formation.

VII. 3.2. Accréditation

- Accréditation de l'ED-ARCIV couvrant les formations doctorales suivantes :
 - Études africaines et francophones ;
 - Études françaises, francophones, comparées et Arts du spectacle ;
 - Études espagnoles, italiennes et lusophones ;
 - Études anglophones et comparées ;
 - Études arabes et islamiques ;
 - Études germaniques et comparées ;

- Langues, littérature et civilisations anciennes ;
- Inventions culturelles à travers les âges (ICA-FD) ;
- Science du Langage et de la Communication ;
- Éducation et Formation.

CONCLUSION

En définitive, la contextualisation critique de l'ED-ARCIV invite à lire cette École doctorale non comme une structure isolée, mais comme un dispositif charnière, situé au croisement des exigences d'excellence scientifique, des contraintes institutionnelles et des attentes croissantes en matière d'assurance qualité. Sa trajectoire témoigne d'une dynamique réelle de structuration et d'une ambition scientifique claire. L'ED-ARCIV met également en lumière la nécessité d'un renforcement continu des capacités de pilotage, de coordination et de soutenabilité, afin qu'elle puisse pleinement assumer, dans la durée, sa mission de formation par la recherche, de production de savoirs et de contribution au développement scientifique et culturel.

ANNEXES

Feuilles de présence.

Table des matières

INTRODUCTION	2
I. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE « Arts, Cultures, Civilisations » (ED-ARCIV)	3
I.1. Présentation institutionnelle	5
I.2. Tableau d'indicateurs institutionnels	6
II. APPRÉCIATIONS GLOBALES (FORME ET FOND) SUR LE RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION	7
II.1. Appréciations globales sur le fond du Rapport d'auto-évaluation	7
II.2. Appréciations globales sur la forme du Rapport d'auto-évaluation	7
III. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN	8
IV. APPRÉCIATIONS DE L'ÉCOLE DOCTORALE AU REGARD DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	9
IV.1. Analyse standard par standard	9
IV.1. 1. Champ d'évaluation 1 : Missions, objectifs et positionnement scientifique	9
IV.1. 2. Champ d'évaluation 2 : l'offre de formation doctorale	9
IV.1. 3. Champ d'évaluation 3 : organisation, fonctionnement et coopération scientifique de l'ED	11
IV.1. 4. Champ d'évaluation 4 : formation des doctorants, encadrement, suivi des thèses et insertion des diplômés	13
IV.2. Appréciation des points nodaux d'évaluation	14
IV.2.1. La formation, la recherche et la coopération	14
IV.2.2. Le calendrier	15
IV.2.3. L'assiduité des étudiants dans les cours et séminaires	15
V. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'ÉCOLE DOCTORALE ET DES FORMATIONS DOCTORALES	15
V.1. Points forts : lecture systémique	16
V.2. Points faibles : Lecture systémique	16
V.3. Lecture par niveaux de responsabilité	17
V.4. Recommandations systémiques	18
VI. APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE DOCTORALE	18
VI.1. Niveau global de conformité au Référentiel de l'ANAQ-Sup	18
VI.2. Cohérence entre la gouvernance, l'offre de formation doctorale, les ressources et l'environnement scientifique	19
VI.3. Capacités de l'École doctorale à assurer durablement des formations de qualité	19
VI.4. Appréciations générales de synthèse	19
VII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	21
VII.1. Recommandations à l'intention de l'École doctorale	21

VII.2. Recommandations à l'intention de l'ANAQ-Sup.....	22
VII. 3. PROPOSITION D'AVIS	23
VII.3.1. Habilitation.....	23
VII. 3.2. Accréditation	23
CONCLUSION.....	24
ANNEXES	24



ANAQ-SUP

DECISION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Institution évaluée : **École Doctorale Arts, Cultures, Civilisations (ED-ARCIV) de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar**

À l'issue de la procédure d'évaluation, l'ANAQ-Sup, lors de la délibération de son Conseil scientifique (CS) en date des 16 et 17 juillet 2026, a émis un avis favorable en vue de :

1) <u>L'habilitation de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar</u> à délivrer le diplôme de doctorat, pour une durée de six (6) ans, à travers l'École Doctorale Arts, Cultures, Civilisations (ED-ARCIV), dans les formations doctorales suivantes :	a. Études africaines et francophones ; b. Études françaises, francophones, comparées et Arts du spectacle ; c. Études espagnoles, italiennes et lusophones ; d. Études anglophones et comparées ; e. Études arabes et islamiques ; f. Études germaniques et comparées ; g. Langues, littérature et civilisations anciennes ; h. Inventions culturelles à travers les âges (ICA-FD) ; i. Science du Langage et de la Communication ; j. Éducation et Formation.
2) <u>L'accréditation de l'École Doctorale Arts, Cultures, Civilisations (ED-ARCIV) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar</u>, pour une durée de six (6) ans, couvrant les formations doctorales suivantes :	a. Études africaines et francophones ; b. Études françaises, francophones, comparées et Arts du spectacle ; c. Études espagnoles, italiennes et lusophones ; d. Études anglophones et comparées ; e. Études arabes et islamiques ; f. Études germaniques et comparées ; g. Langues, littérature et civilisations anciennes ; h. Inventions culturelles à travers les âges (ICA-FD) ; i. Science du Langage et de la Communication ; j. Éducation et Formation.